(Le défi du Transfert Assis-Debout Debout-Assis)

A - RÈGLEMENT INTÉRIEUR

1 LE DEFI

Le défi TADDA a lieu au cours de la 8ième édition de la semaine pour le maintien de l'autonomie, un projet de la FKCoor en collaboration avec le CSSR LA CLAUZE.

Il durera à minima 7 jours consécutifs, il se terminera au plus tard le 4 juin à 12h.

Il a pour objectifs :

-Inciter les patients à réaliser des transferts Assis-Debout Debout-Assis (TADDA).

-Sensibiliser les professionnels à la prévention de la dépendance iatrogène évitable et des troubles

musculosquelettiques.
A la fin de la semaine, il récompensera **la qualité des TADDA réalisés en pluridisciplinarité**, selon les critères définis par le présent règlement.

2 L'ASSOCIATION ORGANISATRICE

La FKCoor,

dont le siège social se situe au :

3, rue de l'espagnol

75020 PARIS

organise le concours intitulé « DÉFI TADDA 2025 ».

3 QUI PEUT PARTICIPER ?

Peuvent participer

- Les cabinets de kinésithérapie de ville

-les kinésithérapeutes intervenant en établissement sanitaire

-les kinésithérapeutes intervenant en Les établissements médico-sociaux et sociaux

-les kinésithérapeutes intervenant en HAD socle et HAD-R

L'appel à participation peut être lancé par l'intermédiaire :

-d'un mail adressé aux établissements concernés par le défi,

-du site internet de l'association de la FKCoor : fkcoor.org

-du site internet du cssr la Clauze: laclauze.fr,

-Compte Facebook, Instagram...

La participation au concours implique l'acceptation entière et sans réserve par les participants du présent règlement.

4. LES CRITÈRES DE SÉLECTION DU JURY

Évaluation du nombre de TADDA

- Une évaluation initiale du nombre de TADDA réalisés en 30 secondes sera effectuée en début de défi.

- le nombre maximum de participant est limité à 10 résidents/ patients afin d'assurer un suivi de qualité
- La même évaluation sera réalisée à la fin du défi,c'est à dire au bout de 7 jours, afin d'évaluer les progrès du patient.

Nombre de passages quotidiens

- à minima 5 passages quotidiens sont réalisés pour chaque participant.
- Ces TADDA sont effectués, dans la mesure du possible, en équipe pluridisciplinaire (kinésithérapeute, aide-soignant, infirmier, animateur, famille, etc.) .

Suivi et validation

suivi qualitatif et quantitatif:

Qualitatif:

- Une **photo du participant ayant eu la meilleure évolution qualitative (photo début/photo fin de défi)** afin d'assurer un suivi, après avoir obtenu, par écrit, le droit à l'image de la personne (cf annexe "attestation type de droit à l'image").

Quantitatif:

- Le nombre de TADDA est noté sur une grille de suivi fournie par la FKCoor.
- Le pourcentage de participants ayant progressé en nombre de TADDA (initial/final au test TADDA 30s)
- Les horaires et le lieu des séances sont laissés à la discrétion des intervenants.

Le nombre de jours

Le défi TADDA aura lieu sur 7 jours consécutifs, samedi et dimanche compris.

Il est important d'insister sur la continuité de la sollicitation.

L'intérêt de ce défi, au sein de la semaine maintien de l'autonomie, est aussi une prise de conscience à la fois des patients/résidents et des professionnels de l'importance de solliciter les capacités fonctionnelles.

5.VALIDATION DES RÉSULTATS

Le formulaire de participation est à renseigner directement en ligne.

Chaque participant devra renvoyer la grille de suivi individuel ,les photos ainsi que les droits à l'image à la FKCoor via l'adresse mail autonomie@fkcoor.org et le google form synthèse établissement, pour confirmer les résultats du jeu.

En cas de problème vous pouvez contacter :
autonomie@fkcoor.org

L'étude des résultats par le jury aura pour but :

- de vérifier que les participants entrent dans le cadre prédéfini par le concours et qu'ils sont arrivés dans les délais impartis.

- de comptabiliser les TADDA selon les critères préétablis.

La FKCoor se réserve le droit de ne pas sélectionner un dossier de participation qui ne correspond pas pleinement aux critères du défi mentionnés dans le présent règlement.

6.LES PRIX

Le jury nommé conjointement par la FKCoor, le CSSR la Clauze, est composé de références en gériatrie et attribue le TADDA d'or, TADDA d'argent, TADDA de bronze. La remise de prix sera digitalisée et aura lieu lors de . Un prix de participation sera remis à tous les établissements ayant relevé le défi.

Les résultats seront annoncés par la FKCoor et relayés dans nos publications, sur notre site internet et les réseaux sociaux.
D'autre part, la FKCoor se réserve le droit de réaliser un reportage vidéo pour présenter le « défi TADDA » des cabinets et établissements lauréats.

Les vidéos réalisées pourront être notamment diffusées sur le site internet de la FKCoor, sur le compte Facebook sur Instagram et la chaîne You tube de la FKCoor.

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par la FKCoor pour assurer le suivi des actions de l'association FKCoor, dont la semaine pour le maintien de l'autonomie.

Les données collectées seront communiquées aux seuls destinataires suivants : Maison des

kinés. Les données sont conservées pendant 2 ans afin de vous convier à l'édition suivante.

Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données. Vous pouvez retirer à tout moment votre consentement au traitement de vos données ; Vous pouvez également vous opposer au traitement de vos données.

Consultez le site cnil.fr pour plus d'informations sur vos droits.

Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez nous contacter à autonomie@fkcoor.org.

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

7-DONNEES PERSONNELLES

Les informations recueillies sur le formulaire de participation au présent jeu ont pour finalité de vous permettre de participer au jeu « défi TADDA »et de recevoir des informations et documentations nécessaires au bon déroulement du défi.

Les données à caractère personnel des participants ne seront pas conservées au-delà du délai d'un an après la date de remise des prix du « défi TADDA »

Les données collectées dans ce cadre sont à l'usage exclusif de la FKCoor. Elles pourront être utilisées pour contacter ultérieurement les participants afin de leur adresser des publications et /ou de leur proposer d'autres manifestations organisées par la FKCoor.

8 RESPONSABILITES

La responsabilité de la FKCoor ne saurait en aucun cas être engagée en cas d'éventuel dysfonctionnement du mode de participation au présent jeu concours.

La responsabilité de la FKCoor ne saurait être engagée et aucune réparation ne pourrait être

demandée si, pour des raisons indépendantes de sa volonté, le présent jeu concours devait être modifié, reporté ou annulé partiellement ou totalement.

La FKCoor se réserve la possibilité d'invalider à tout moment et sans préavis la participation d'un établissement qui n'aurait pas respecté le présent règlement.

La responsabilité de la FKCoor pour tout dommage matériel ou corporel ne saurait être engagée et aucune réparation ne pourrait être demandée.

ANNEXE

La Semaine pour le maintien de l'autonomie

AUTORISATION DE DROITS À L'IMAGE INDIVIDUELLE

Je soussigné

Nom : …….... *Prénom* :.....,

Demeurant à

Adresse :.....

Code postal :..... *Ville* :.....,

Agissant en mon nom personnel, autorise gracieusement, sans limitation de durée :
(nom de la personne).....

A utiliser, reproduire et exploiter mon image, fixée dans le cadre de photographies et/ou vidéos, pour : Les usages de communication interne à l'établissement (livrets, affiches…) et de communication externe non commerciale (article de presse ou numérique…).

La transmission à la FKCoor à des fins de visualisation par le jury du défi TADDA organisé dans le cadre de la semaine pour le maintien de l'autonomie qui se tiendra du 2 au 5 juin 2025, et dont le règlement intérieur est disponible sur le site www.FKCoor.org ou sur simple demande à l'adresse mail : autonomie@fkcoor.org

La transmission à des fins d'utilisation, de reproduction et d'exploitation dans le cadre de la promotion et de la communication de la Semaine pour le maintien de l'autonomie, à :

- la FKCoor
- le CSSR La Clauze

Les bénéficiaires de l'autorisation s'interdisent expressément de procéder à une exploitation des photographies susceptible de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation, et d'utiliser les photographies, vidéos ou captations numériques de la présente, dans tout support ou toute exploitation préjudiciable.

Je me reconnais être entièrement rempli de mes droits et je ne pourrai prétendre à aucune rémunération pour l'exploitation des droits visés aux présentes.

Je garantis que ni moi, ni le cas échéant la personne que je représente, n'est lié par un contrat exclusif relatif à l'utilisation de mon image ou de mon nom.

Pour tout litige né de l'interprétation ou de l'exécution des présentes, il est fait attribution expresse de juridiction aux tribunaux français.

Fait à :..... Signature :
Le :..... *précédée de la mention « Lu et Approuvé »*